

***Foire aux questions***

Contrats doctoraux proposés par l’EUR Arts et Humanités 2025

**Les auditions auront-elles lieu en présentiel ou bien à distance ?**

Les auditions sont prévues par zoom.

**Le.la lauréat.e du contrat doctoral a-t-il.elle une obligation de résidence à Nice ?**

Oui, en tant qu’employé d’UniCA, le.la doctorant.e est soumis.e à l’obligation de résidence administrative.

**Une thèse en co-tutelle (entre l’Université Côte d’Azur et une autre université) est-elle possible dans le cadre de ce contrat doctoral ?**

Oui, le contrat doctoral est compatible avec une co-tutelle. Pour plus d’informations sur la mise en place d’une co-tutelle : <https://edshal.univ-cotedazur.fr/as/ed/page.pl?site=ed_shal&page=cotutelle>

**Si je suis déjà inscrit.e en thèse, est-ce que je peux candidater à ce contrat doctoral ?**

Non, car le contrat doctoral n’est ouvert qu’aux étudiant.es qui ne sont pas encore inscrit.es en thèse.

**Ce contrat doctoral sera-t-il renouvelé en 2026 ?**

Il n’est pas prévu que le contrat doctoral proposé en 2025 soit renouvelé.

**Chaque projet doit avoir le soutien d’un.e directeur.trice de recherches associé.e à UniCA. Comment identifier un.e directeur.trice de recherches ?**

Un guide a été élaboré pour aider les candidat.es. Nous vous conseillons de le consulter.

**Comment puis-je avoir plus d’informations sur les études doctorales à l’Université Côte d’Azur ?**

Le site web de l’école doctorale fournit beaucoup d’informations sur les études doctorales à l’Université Côte d’Azur : <https://edshal.univ-cotedazur.fr/as/ed/actu.pl?site=ed_shal>